

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 NOVEMBRE 2023

DÉCISION DE MODIFICATION DE PERIMETRE ET D'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de CARENTAN LES MARAIS (Département de la Manche)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Délibération du Conseil Municipal du 10/09/2020 de la commune de Carentan les Marais sollicitant le concours de l'EPF Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AH n°528 d'une superficie de 2876 m ² , sise 5 rue des fontaines sur le territoire communal relative à l'opération 924628 – CARENTAN LES MARAIS « SECTEUR DE LA GARE » (dont les anciennes références cadastrales sont les parcelles cadastrées section AH n°374, 372, 311 et 729). La parcelle cadastrée section AE n°354 est retirée du périmètre de prise en charge.
POS/PLU :	PLU : zone Ua (zone constructible).
PROJET :	Opération initiée en 2021 pour l'acquisition d'un terrain bâti situé dans le secteur de la gare, dans la perspective de la démolition des bâtiments existant, un ancien hangar, afin de permettre la construction d'un immeuble d'habitat ou la réalisation d'un plateau sportif. La présente modification de la prise en charge ajuste l'enveloppe projet au besoin de la seule acquisition restant à réaliser ainsi que le périmètre de l'opération.
COMITE D'ENGAGEMENT :	14 février 2024 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Consorts Constant
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'évaluation de la Direction Départementale des Finances publiques du Calvados en date du 26/09/2023
IMPUTATION :	OPERATION 924628 – CARENTAN LES MARAIS « SECTEUR DE LA GARE » Enveloppe projet initiale : 455 700 € HT - réduction d'enveloppe : 175 200 € HT = nouvelle enveloppe : 280 500 € HT

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.



29 FEV. 2024

Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales

Philippe LERAÎTRE

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 22-02-2024

Gilles GAL

✓ Certified by // yousign